

ÉLECTIONS 2012

CINQ PROPOSITIONS POUR UN QUINQUENNAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE



Les ONG membres de Coordination SUD font quotidiennement le constat d'inégalités croissantes et de la mise en danger des écosystèmes partout sur la planète. Dans un monde toujours plus interdépendant, la réduction des inégalités relève de l'urgence. Elle implique un changement de paradigme dans la vision du modèle de développement dominant et des politiques de coopération ambitieuses ayant pour socle le respect et la promotion des droits humains.

Ce n'est pas en se repliant sur eux-mêmes et sur l'ajustement structurel que les pays développés comme la France sortiront de la crise qui accable leurs populations. À l'occasion des élections présidentielle et législatives de 2012, les ONG membres de Coordination SUD attendent des partis politiques et des candidats qu'ils prennent des engagements forts de solidarité internationale.

Alimenté par le moins-disant social et la surexploitation des ressources naturelles, le modèle dominant de la mondialisation, fondé sur une croissance sans limite et la surconsommation, a déclenché une crise d'ampleur mondiale, tant sur les plans économique et financier, que social et environnemental. Pour s'étendre, il s'est trop souvent accommodé de régimes peu démocratiques. Des inégalités croissantes entre pays mais aussi entre citoyens d'un même pays entraînent le non-respect d'un ensemble de droits humains.

Ces crises remettent en cause les modèles de développement qui ont prévalu dans nos pays. Il n'est pas possible de laisser perdurer ce système et ses dérives spéculatives, qui mettent à mal tous nos efforts de lutte contre la pauvreté et les inégalités, fragilisent les acquis sociaux et démocratiques. Aujourd'hui, nous constatons les ravages des logiques financières spéculatives qui n'en finissent pas de faire payer aux plus pauvres la recherche de profit à court terme.

Une politique de coopération au développement responsable et participative offre la possibilité de partager réflexions, expériences et pratiques, pour bâtir de nouvelles solidarités et aboutir ainsi à des décisions plus proches des attentes des populations.

La solidarité internationale change actuellement de visage pour aller vers un partenariat englobant une diversité d'acteurs, pays du Sud et du Nord, pays émergents, organisations de la société civile et citoyens. Les interdépendances croissantes générées par la mondialisation requièrent un partenariat renforcé avec l'ensemble des pays pour contribuer aux équilibres mondiaux.

C'est pourquoi nous attendons des partis politiques et candidat-e-s des engagements forts et réels en faveur d'un développement durable et solidaire.

Ces engagements devraient en particulier porter sur :

- > l'affirmation des droits humains comme socle de politiques de coopération ambitieuses ;
- > l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle pour la coopération au développement ;
- > la mobilisation des instruments de l'aide publique au développement en cohérence avec les objectifs affichés de solidarité ;
- > la mise en œuvre, sans délai, d'une taxe sur les transactions financières à la hauteur des besoins de financement du développement ;
- > l'accroissement de l'appui public aux initiatives des ONG et à leur partenariat avec la société civile internationale.

Les ONG françaises de solidarité internationale regroupées au sein de Coordination SUD proposent aux partis politiques un dialogue autour de la politique publique de coopération. À partir de *cinq principes* qui leur semblent essentiels, elles leur proposent d'adopter *cinq marqueurs* pour mesurer leur niveau d'engagement à l'issue du dialogue.

01 LES DROITS HUMAINS COMME SOCLE D'UNE NOUVELLE DOCTRINE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Une politique de coopération ayant pour principe central le respect de tous les droits fondamentaux, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels, est le gage d'un développement durable et solidaire. En se basant sur le respect, la protection et la mise en œuvre de tous les droits humains, la politique française de coopération au développement offre un regard différent sur les personnes, en particulier marginalisées ou exclues : elles ne sont plus considérées comme des destinataires passifs mais comme les acteurs de leur propre développement. Les droits humains constituent la fin et le moyen du développement. Être soigné, aller à l'école, circuler et s'exprimer librement relèvent des droits inhérents à la personne humaine, et sont du ressort de la justice plutôt que de la charité.

Le triptyque de la Charte internationale des droits de l'Homme (Déclaration universelle de 1948, Pacte de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels et Pacte de 1966 sur les droits civils et politiques, et des engagements complémentaires tels que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes) constitue le socle fondamental de protection des droits humains sur lequel la France doit faire reposer sa politique de coopération au développement. Ce faisant, la France démontre son attachement à la défense des droits fondamentaux, contribue au renforcement du socle juridique des droits humains au sein des Nations unies, et confère aux droits économiques, sociaux et culturels la même justiciabilité qu'aux droits civils et politiques.



MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France signe et ratifie le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui met en place une procédure de plainte internationale pour les victimes de violations de ces droits.

02 UNE LOI DE PROGRAMMATION ET D'ORIENTATION PLURIANNUELLE

En France, le débat démocratique autour de la politique de coopération reste insuffisant. Le manque de lisibilité, et la volatilité de l'aide publique au développement, sont d'autant plus importants que celle-ci n'est pas inscrite dans une loi de programmation pluriannuelle contrairement aux recommandations du Consensus européen pour le développement. Le gouvernement français est redevable vis-à-vis du Parlement et des citoyens français, mais aussi des pays partenaires, sur les moyens et la prévisibilité de son aide publique au développement. Un maximum de prévisibilité et de lisibilité de cette aide devrait être recherché, au niveau gouvernemental comme parlementaire.

Afin de favoriser un débat critique autour de la coopération au développement, une information détaillée, de qualité, transparente, facilement comparable d'une année sur l'autre, est indispensable. Ceci implique que la France rende compte annuellement de ce qui a été réalisé au cours de l'année à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances au Parlement. Une redevabilité plus grande est également requise sur les activités menées par les organisations multilatérales auxquelles la France contribue et les positions que celle-ci défend dans ces institutions.

La politique de coopération doit être servie par une stratégie de mise en cohérence des politiques publiques avec les objectifs de développement et de solidarité internationale, afin de ne pas reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre. Les processus de décisions politiques doivent garantir la cohérence, avec les objectifs de développement, de toutes les politiques et de tous les mandats des représentants de la France dans les organisations européennes et internationales.



MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France adopte dès 2012 une loi de programmation et d'orientation pluriannuelle pour permettre le débat démocratique et renforcer la transparence et la redevabilité comme fondements de la politique de coopération.

03 DES INSTRUMENTS BUDGÉTAIRES COHÉRENTS AVEC LES PRIORITÉS AFFICHÉES

L'aide publique au développement française est caractérisée par un décalage persistant entre moyens et objectifs. Au regard du budget 2012, les rapporteurs au Sénat voient la position de la France en matière d'APD comme une « multitude de promesses ». L'engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD en 2015 est le premier d'une longue série.

La priorité affichée aux secteurs sociaux, à l'Afrique et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement est loin de se traduire dans l'effort budgétaire français. Une part croissante de l'APD française est allouée aux pays émergents sous forme de prêts, dans une logique qui s'éloigne de la coopération au développement. L'aide publique au développement française doit aider à financer des politiques publiques locales et nationales qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques, sociales et environnementales.

Seul le déploiement de moyens consistants pour le financement sur dons garantit la cohérence des instruments de l'aide publique au développement, avec en premier lieu la lutte contre les inégalités dans les pays pauvres prioritaires. Les engagements financiers auprès des fonds multilatéraux (Fonds mondial, GAVI) doivent également être tenus.

Alors que le Royaume-Uni consacre 1 milliard d'euros en financement bilatéral sur dons, l'absence de moyens adéquats dans l'APD française sur dons (170 millions en 2012) pose la question de la crédibilité de la France, vis-à-vis de ses partenaires et des autres bailleurs de fonds.



MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France augmente son aide publique au développement. Cette augmentation se traduit par un accroissement des financements sur dons, bilatéraux et multilatéraux, qui reviennent, au minimum, au niveau de l'année 2007 dès 2013 (soit 315 millions pour les dons bilatéraux).

04 UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'APD continue d'être affichée comme le principal outil de financement du développement. Pourtant, les engagements pris depuis 30 ans par les pays donateurs n'ont jamais été respectés, et de nouveaux engagements face aux enjeux des crises ont été ajoutés ces dernières années.

Dans un contexte d'accentuation de la crise, le retard pris dans le respect des engagements rend indispensable la mise en place de nouvelles sources de financements complémentaires à l'APD, pour financer des mesures sociales, économiques et écologiques, nécessaires à un développement durable et solidaire.

Les financements innovants pour le développement constituent aujourd'hui le moyen le plus prometteur pour un changement d'échelle de la solidarité internationale. Ils permettront à la communauté internationale de tenir ses promesses pour la lutte contre la pauvreté et le changement climatique dans les pays pauvres.

Pour Coordination SUD, une taxe sur les transactions financières doit impérativement permettre de financer en priorité les engagements sociaux et environnementaux pris depuis 2000. Les financements innovants permettront d'assurer des ressources prévisibles dans le temps.



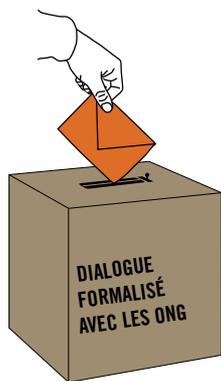
MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France met en place dès 2012 une taxe sur les transactions financières pour un développement durable et solidaire, additionnelle à l'APD. Elle la promeut activement aux niveaux européen et international.

05 DES FINANCEMENTS AUX ONG RENFORCÉS ET STABILISÉS, LEUR DROIT D'INITIATIVE RECONNU

Les ONG, incluant les organisations de solidarité issues des migrations, mobilisent 150 000 bénévoles pour la solidarité internationale. Environ 2 millions de Français leur font confiance en leur versant des dons. Avec les ONG, des milliers de salariés, de volontaires, de bénévoles partent chaque année dans des activités d'échange, des projets humanitaires et de développement. Par leurs actions de terrain, elles participent à la réduction de la pauvreté et des inégalités, et au renforcement des sociétés civiles locales. Par leur travail de plaidoyer, elles jouent un rôle essentiel dans le débat public. Par leur actions citoyennes en France elles informent et mobilisent citoyens et militants sur les enjeux de développement, les interdépendances des sociétés, les causes structurelles des inégalités, pour permettre à chacun-e de devenir des citoyens-nes solidaires. La valeur ajoutée des ONG est reconnue pour leur expertise, leur aptitude à travailler dans un partenariat de proximité. Leur capacité d'innovation permet de faire évoluer leurs interventions et de les adapter aux contextes changeants. La coopération non gouvernementale reste pourtant le parent pauvre de la coopération française. La France est le dernier pays de l'Union européenne et de l'OCDE pour la part de l'APD transitant par les ONG. Il est essentiel que notre pays rattrape son retard dans ce domaine pour créer les conditions d'une coopération moderne, fondée sur le partenariat et le soutien aux initiatives des acteurs non gouvernementaux qui agissent dans la solidarité internationale et l'éducation au développement, en lien avec leurs partenaires des pays du Sud et de l'Est. La France doit, de plus, maintenir sa politique fiscale encourageant le recours par les ONG à la générosité du public.

Au-delà d'un soutien financier renforcé, les ONG françaises revendiquent un cadre formalisé de dialogue stratégique avec les pouvoirs publics sur la politique française de coopération et les autres politiques pouvant avoir un impact sur le développement. Les ONG souhaitent également la mise en place d'un espace de dialogue spécifique sur le partenariat entre les ONG et les pouvoirs publics. Cet espace de dialogue doit réunir l'Agence française de développement, le ministère des Affaires étrangères et européennes et les ONG.



MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France renouvelle et renforce le dialogue formalisé avec les ONG. La part d'aide publique au développement transitant par les ONG est doublée.

Fondée en 1994, **Coordination SUD** rassemble plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs : **CLONG-Volontariat**, **CNAJEP**, **Coordination d'Agén**, **CRID**, **FORIM**, **Groupe Initiatives**.

4D - Dossiers et débats pour le développement durable • ACF - Action contre la faim • ACTED - Agence d'aide à la coopération technique et au développement • Agrisud international • AGTER • Aide et Action • AIDES • AJGF - Association des jeunes Guinéens de France • AMD - Aide médicale et développement • AMM - Association médicale missionnaire • AOI - Aide odontologique internationale • Apdra pisciculture paysanne • Asfodevh - Association pour la formation en développement humain • ASI - Actions de solidarité internationale • Asmae - Association Sœur Emmanuelle • Association des marocains de France • ATD - Quart Monde - Terre et homme de demain • Auteuil international • AVSF - Agronomes et vétérinaires sans frontières • Bioforce - Institut Bioforce développement • Care France • CARi - Centre d'actions et de réalisations internationales • CBF - Conseil des Bénévoles de France • CCE - Conseil des Camerounais d'Europe • CCFD - Terre solidaire - Comité catholique contre la faim et pour le développement • CEFODE - Coopération et formation au développement • Ceméa - Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active • CFSI - Comité français pour la solidarité internationale • CIDR - Centre international de développement et de recherche • CIEDEL - Centre international d'études pour le développement local • Cimade • COLEJ - Collectif des organisations de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des jeunes • COSIM Nord-Pas de Calais - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Nord-Pas de Calais • COSIM Normandie - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Normandie • COSIM Rhône-Alpes - Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations de la région Rhône-Alpes • CSSSE - Comité de suivi du symposium sur les Sénégalais de l'extérieur • DCC - Délégation catholique pour la coopération • Défap - Service protestant de missions • Défi - Éducation Sud • E&P - Équilibres & Populations • Eau vive • Éclaireuses éclaireurs de France • Éclaireuses éclaireurs unionistes de France • EMI - Entraide médicale internationale • Emmaüs international • Enda Europe • Enfants & développement • ESF - Électriciens sans frontières • ESSOR - Soutien formation réalisation • Ethnik • Fédération Artisans du monde • Fédération Léo Lagrange • FERT - Organisation professionnelle agricole française de coopération internationale pour le développement rural • FFMJC - Fédération française des maisons de jeunes et de la culture • FIA-ISM - Femmes inter associations - Inter service migrants • FIAN France - Food Information and Action Network • Fidesco • FOJIM - Forum de la jeunesse issue des migrations • Fondation Abbé Pierre • France libérés - Fondation Danielle Mitterrand • France volontaires • Frères des hommes • GERES - Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité • GRDR - Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural • GREF - Groupement des retraités éducateurs sans frontières • Gret - Groupe de recherche et d'échanges technologiques • Groupe développement • Guilde européenne du raid • Handicap international • Haut Conseil des Maliens de France • HDF - Hetsika diaspora France • HSF - Hydraulique sans frontières • ID - Initiative développement • IDD - Immigration développement démocratie • IECD - Institut européen de coopération et de développement • IFAID Aquitaine • Initiatives et changement • Institut Belleville • Inter Aide • Iram - Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement • ISF - Ingénieurs sans frontières • L'APPEL - L'appel au développement pour les enfants du monde • MADERA - Mission d'aide au développement des économies rurales en Afghanistan • Max Havelaar France • MdM - Médecins du Monde • Medair France • OLREC - Organisation laotienne des ressources éducatives pour la coopération • Ouest Fraternité • Oxfam France • PACOF - Plate-forme des associations congolaises de France • Partage • Peuples solidaires • Plan France • PlaNet finance • Planète enfants • Planète urgence • PRSF - Prisonniers sans frontières • RAME - Réseau des associations mauritaniennes en Europe • Récosol - GEES • Réseau foi et justice Afrique - Europe • Ritimo - Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale • Samusocial international • Santé Sud • SCD - Service de coopération au développement • Scouts et guides de France • Secours catholique - Caritas France • Secours populaire français • Sherpa • Sidaction • SIF - Secours Islamique France • SIPAR - Soutien à l'initiative privée pour l'aide à la reconstruction • Solidarité • Solidarité laïque • Solidarité sida • Solthis - Solidarité thérapeutique et initiatives contre le sida • Syfia international • TDH - Terre des hommes France • Touiza solidarité • UCJG - Union chrétienne de jeunes gens • UCPA - Union nationale des centres sportifs de plein air • UGVF - Union générale des Vietnamiens de France • UNMFREO - Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation